

**Décision du Maire N° 23 – 19 portant sur la déclaration de sous-traitance
de la société SN T.P.E sur le lot n°1 Installation – VRD - GO
de l'extension du multi accueil**

Le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20 – 27 en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le programme de l'opération d'extension du multi accueil,

Vu la décision du Maire N° 22 – 44 en date du 19 octobre 2022 portant attribution des marchés de travaux pour l'opération d'extension du multi accueil,

Vu le marché de travaux portant sur le lot n°1 Installation – VRD - GO confié à la société ECB,

Considérant que la société ECBI, titulaire du marché de travaux a présenté une déclaration de sous-traitance avec paiement direct en vue de confier les travaux d'application d'un enduit monocouche finition à la SN T.P.E,

DÉCIDE

1° d'approuver la déclaration de sous-traitance,

- ✓ en validant la société SN T.P.E (5 Rue Denis Papin 18230 SAINT DOULCHARD),
- ✓ en validant que le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant pour travaux d'application d'un enduit monocouche finition (G30 gris souris) est de 4 795.65€ hors TVA (travaux sous-traités relevant de l'article 283 - 2 nonies du Code Général des Impôts : auto liquidation de la tva par le titulaire).

2° de signer la déclaration de sous-traitance,

Fait à Pougues-les-Eaux, le 3 avril 2023

Le Maire,



Sylvie CANTREL